

# REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LURONNE organise le 10 AOUT 2008 avec le concours de la commune de CORRAVILLERS, une épreuve automobile régionale dénommée :

## **26<sup>ème</sup> course de cote du Mont de Fourche à CORRAVILLERS.**

Cette épreuve compte pour la coupe de France de la montagne 2008, les challenges bourgogne franche-comté 2008, le challenge ASA LURONNE 2008, le challenge VED 2008 et le challenge STPI/PRE SERROUX 2008.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 46 en date du 11/06/08, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R297 en date du 13/06/08.

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS :**

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs	Mr Nicolas BOURGON .... Licencen° 168167/0204 Mr Claude PETOT ..... Licence n° 2614/0409 Mr Jean-Pierre SIMON ..... Licence n° 12746/0409 Mr Thierry COURANT ..... Licence n° 16140/0409 Mr André BEGEL ..... Licence n° 3848/0305 Mr J-Louis REVERCHON... Licence n° 6835/0409 Mr André LALLEMAND..... Licence n° 55989/0411 Mr Malech SALLOUM.....
Directeur de Course	Mr Patrick CHOLLEY..... Licence n° 9465/0409
Directeur de Course Adjoint	Mme Monique FRANCE .. Licence n° 29181/0409
Commissaire Technique responsable	Mr P-A BOUVENET ..... Licence n° 163626/0409
Commissaire Technique	Mr Germain CHIPPAUX ..... Licence n° 1299/0409
Médecin responsable	Mme Michèle CHOLLEY .... Licence n° 9463/0409
Chargé de la mise en place des moyens	Mme Martine EME..... Licence n° 14505/0409
Chargés des relations avec les concurrents	
Chargé de presse	
Chargé des Commissaires de route	
Chronométreurs	

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le lundi 4 AOUT 2008 à minuit

Publication de la liste des engagés le mercredi 6 AOUT 2008 à 19 heures

Vérifications administratives le samedi 9 AOUT 2008,

à CORRAVILLERS, place de la Mairie de 15 h00 à 20h30.

Pour les pilotes qui en font la demande, le dimanche 10 AOUT de 6h30 à 8h00 au même endroit.

Vérifications techniques aux mêmes heures et lieu que les contrôles administratifs.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 10 AOUT 2008 à 8h15 sur le podium de départ.

Briefing des pilotes le dimanche 10 AOUT 2008 à 8h15 sur la ligne de départ.

Essais non chronométrés le dimanche 10 AOUT 2008 de 8h 20 à 8h50.

Essais chronométrés le dimanche 10 AOUT 2008 de 10h00 à 12h30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12h45

#### **▪ Course**

- 1<sup>ère</sup> montée le dimanche 10 AOUT 2008 à partir de 13H30
- 2<sup>ème</sup> montée le dimanche 10 AOUT 2008 à partir de 15h20
- 3<sup>ème</sup> montée le dimanche 10 AOUT 2008 à partir de 17h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

PODIUM le dimanche 10 AOUT 2008 à 19H15,

Remise des prix le dimanche 10 AOUT 2008 à 19H15,

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès :

le dimanche 10 AOUT 2008 à 19h15, dans la cour du restaurant " le pas saint jean ".

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le dimanche 10 AOUT 2008 à 8h10.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le samedi 9 AOUT 2008 de 15h00 à 20h00, place de la mairie.

Vérifications techniques le samedi 9 AOUT 2008 de 15h00 à 20h00, place de la mairie.

Pour les pilotes qui en font la demande, le dimanche 10 AOUT de 6h30 à 8h00 au même endroit.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage DORMOY / FORD à FROIDCONCHE.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : (45 € TTC maxi).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit le dimanche 10 AOUT 2008 à 8h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 10 AOUT 2008 à 8h10.

Pesage des voitures libre ou obligatoire : voir vérifications.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA LURONNE, 43 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE, 70000 VESOUL

jusqu'au lundi 4 AOUT 2008 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 280 €, réduits à 140 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 130.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité optionnelle précisée dans un additif si besoin.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. **PARCOURS**

La 26<sup>ème</sup> Course de Côte du Mont de Fourche a le parcours suivant le plan joint.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la RD 6, 600 mètres après la sortie de CORRAVILLERS, PK 67.100 en direction de RUPT SUR MOSELLE.

Arrivée : sur la RD 6, au carrefour avec la VC à gauche en direction de la Rosière, PK 68,600.

Pente moyenne : 5.8 %.

Longueur du parcours : 1500 mètres.

Modalités de retour au départ : après chaque manche, à la demande de la direction de course dans l'ordre décroissant des numéros par la RD6.

Parc de départ : entre la sortie de CORRAVILLERS et la ligne de départ sur la RD6.

Parc d'arrivée : entre la ligne d'arrivée et le col du Mont de Fourche sur la RD6.

### 6.2P. **ROUTE DE COURSE**

Préciser les modalités d'accès au départ.

### 6.3P. **FILE DE DEPART**

File de départ : voie qui précède le départ.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le conducteur ne se présentant pas dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

### 6.4P. **SIGNALISATION**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### 6.5P. **PARC CONCURRENT**

Le parc concurrents sera situés à proximité du départ ; l'utilisation de la demi chaussée droite depuis le pont jusqu'à la poste est autorisé, Il sera accessible dès l'ouverture des contrôles.

Les remorques devront être garées sur le parc prévu à cet effet.

### 6.6P. **PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé entre l'arrivée et le col du Mont de Fourche sur la RD6.

### 6.7P. **TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : place de la Mairie.
- pendant les essais et la course au parc départ : au parc de départ et au podium de départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée, RD 6.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. **PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu site des vérifications et de départ de 15h00 à 22h00 le samedi 9 AOUT 2008 et le dimanche 10 AOUT 2008 de 6h30 à 21h00.

Téléphone permanence n°06.30.74.27.83.

Centre de secours le plus proche : FAUCOGNEY Téléphone n°18

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.1P. **ESSAIS**

Voir le règlement standard des Courses de Côtes et Slalom.

### 7.2P. **CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le dimanche 10 AOUT 2008 à 8h15.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### 7.3P. **COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

#### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture : non autorisé.  
Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

### ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.  
Le classement s'effectuera sur le meilleurs temps des 3 manches.  
Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

Les classements suivants seront établis :

- 1 classement général.
- 1 classement général féminin.
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4 du règlement standard.
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4 du règlement standard.

### ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces (répartition) : les prix sont cumulables.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement scratch	1 <sup>er</sup>	330 euros	1 <sup>ère</sup> féminine	75 euros
	2 <sup>ème</sup>	225 euros		
	3 <sup>ème</sup>	165 euros		
	4 <sup>ème</sup>	105 euros		
	5 <sup>ème</sup>	75 euros		
Classement par groupe	1 <sup>er</sup>	140 euros	si au moins	3 partants
	2 <sup>ème</sup>	95 euros	si au moins	6 partants
	3 <sup>ème</sup>	50 euros	si au moins	9 partants
Classement par classe	1 <sup>er</sup>	140 euros	si au moins	3 partants
	2 <sup>ème</sup>	80 euros		
	3 <sup>ème</sup>	60 euros		
	4 <sup>ème</sup>	45 euros		
	5 <sup>ème</sup>	30 euros		

Coupes (répartition) : les coupes sont cumulables.

Des coupes seront distribuées au minimum de la façon suivante :

1 <sup>er</sup> du scratch :	1 coupe	1 <sup>er</sup> de groupe :	1 coupe
1 <sup>er</sup> de classe :	1 coupe	1 <sup>ère</sup> féminine :	1 coupe

La remise des coupes aura lieu dans la cour du restaurant le Pas Saint-Jean le dimanche 10 AOUT 2008 à 19h15.

La remise des prix dans la cour du restaurant le Pas Saint -Jean le dimanche 10 AOUT 2008 à 19h15.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès dans la cour du restaurant le Pas Saint-Jean le DIMANCHE 10 AOUT 2008 à 19h15.